



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Autorisant la manifestation culturelle intitulée WOOSTOCK devant se dérouler le 7 juillet 2017 à partir de 19 heures jusqu'au 8 juillet 2017 à 2 heures du matin puis le 8 juillet 2017 à partir de 19 heures jusqu'au 9 juillet 2017 à 2 heures du matin

Monsieur Antoine VINCENTI, Maire de la commune de POGGIO D'OLETTA,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L. 2212-2,

Vu le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L.3321-1, L 3335, L 3334-1 et L.3334-2, alinéa 1,

Vu la demande d'autorisation présentée par :

Mr Jean Nicolas FRANCESCHI, président de l'association "OWLS" dont le siège social est situé à Olmo village 20260 OLMO, déclarée en préfecture sous le N° W2B2002566, agissant pour le compte de cette association, ayant sollicité, en date du 4 juin 2017, par courrier, l'autorisation de réaliser la manifestation culturelle publique dénommée WOODSTOCK qui doit avoir lieu le 7 juillet 2017 à partir de 19 heures jusqu'au 8 juillet 2017 à 2 heures du matin puis le 8 juillet 2017 à partir de 19 heures jusqu'au 9 juillet 2017 à 2 heures du matin sur le territoire de la commune de POGGIO D'OLETTA aux lieux-dits "Brietta" (parcelles cadastrées A 309, A 311 et a 321 partiellement) et "Poggiali" (parcelles cadastrées C 49, C 55 partiellement et C 315).

Vu l'avis favorable donné par l'ensemble des membre de la Commission de sécurité qui s'est réunie ce jour, in situ, de 16 heures à 19 heures, en présence notamment de Monsieur Jérôme SEGUY, Sous-préfet de Calvi, de Monsieur Antoine VINCENTI (Maire de POGGIO D'OLETTA), du lieutenant-colonel de la gendarmerie de Bastia et de ses collaborateurs, du Capitaine représentant le SDIS 2B, de Monsieur Pierre PARDINI (chargé de sécurité) et des organisateurs de la manifestation (association OWLS),

Considérant que cette manifestation correspond à la définition prévue à l'article L.3334-2 alinéa 1 du Code de la santé publique (foire, vente ou fête publique,...).

Article 1: La manifestation dénommée WOODSTOCK organisée par Monsieur Jean Nicolas FRANCESCHI, Président de l'association "OWLS", devant avoir lieu à POGGIO D'OLETTA aux lieux-dits "Brietta" (parcelles cadastrées A 309, A 311 et a 321 partiellement) et "Poggiali"

(parcelles cadastrées C 49, C 55 partiellement et C 315), pour une durée de deux fois 7 heures, du 7 juillet 2017 à partir de 19 heures jusqu'au 8 juillet 2017 à 2 heures du matin puis du 8 juillet 2017 à partir de 19 heures jusqu'au 9 juillet 2017 à 2 heures du matin, est autorisée.

Article 2: Obligations particulières et remise en état du site

- Sur la circulation: les organisateurs veilleront au respect de l'arrêté pris par le Maire le 6 juillet 2017 sur les directives du SDIS de la Haute-Corse,
- Sur la consommation de boissons: les organisateurs veilleront au respect de l'arrêté pris par le Maire le 6 juillet 2017 autorisant uniquement la consommation des boissons des groupes 1 et 2 et prescrivant l'arrêt des consommations au plus tard à 1 heure 30 du matin,
- Les organisateurs veilleront également à remettre le site en parfait état après la manifestation, y compris l'enlèvement de toutes les affiches liées à la manifestation.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il sera, en outre, publié sur le site internet de la commune (www.upoghjudoletta.fr).

Article 4 : Le présent arrêté est établi en quatre exemplaires destinés, un à la commune, un au bénéficiaire, un à la sous-préfecture (contrôle de légalité) et un à la gendarmerie de Saint-Florent.

Fait à POGGIO D'OLETTA, le 7 juillet 2017 à 19 heures

Le Maire



Antoine VINCENTI

